

Mémoire

Projet d'extension de la minière aurifère Canadian Malartic

Été / 2016

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Préparé par

PDG Industries Inc.

12 juillet 2016



PRESENTATION DE PDG INDUSTRIES INC.

PDG Industries Inc. est une entreprise œuvrant dans les secteurs de la construction et de la maintenance industrielle depuis plus de 16 ans et agissant sur la scène provinciale.

PDG Industries Inc. a été fondée en 2000 par la volonté de trois travailleurs du secteur de la maintenance industrielle dans le but d'accroître les solutions innovantes et créatrices.

L'essor de l'entreprise et donc la création d'emplois est en majeure partie le fruit de l'industrie minière en région. À ce jour, PDG Industries Inc. se compose d'un noyau de plus de 75 employés permanents (ingénieurs et professionnels) auquel gravite entre 20 et 40 employés supplémentaires dépendamment de l'ampleur des contrats octroyés par les différentes corporations minières et forestières.

PDG Industries se voue entièrement à promouvoir l'intérêt de la collectivité et par ce fait, se fait un devoir de respecter les relations entre les humains et avec toutes les espèces vivantes de cette planète.

Le siège social de l'entreprise est situé en Abitibi-Témiscamingue. Ses bureaux sont situés au 2888, chemin Sullivan, Val-d'Or (Québec) J9P 0B9

L'INTERET POUR PDG INDUSTRIES INC. ENVERS CE PROJET

Les richesses aurifères de notre région et, plus particulièrement celles concernées par le projet rejoignent de près et de loin l'intérêt de la collectivité. L'intérêt que PDG industries Inc. porte au projet aurifère est de plusieurs ordres. Depuis ses débuts, Canadian Malartic s'est particulièrement démarquée dans la communauté par son apport important en investissement de même que son rôle clé pour le marché du travail.

PDG industries Inc. a participé à la construction de l'usine de Canadian Malartic, auparavant sous la responsabilité de la minière Osisko. De plus, il a fait partie intégrante de la procédure de relocalisation d'immeubles résidentiels sur le territoire de la ville de Malartic. La construction d'un nouveau quartier résidentiel, une initiative de la Corporation minière Osisko, a permis à une trentaine d'employés d'élargir leurs observations et opinions face aux champs d'expertise et d'acquérir des connaissances uniques dans un projet d'une telle envergure qui ne s'était jamais vu au Québec, ni même au Canada.

Depuis le démarrage de l'usine, une dizaine d'employé travaille en permanence à l'aide d'une méthode d'organisation qui vise à améliorer de façon systématique l'aptitude des procédés de maintenance et à mettre en place des mesures plus sécuritaires afin de protéger les employés tout en rendant les travaux plus efficaces. De plus, lors des arrêts programmés de l'usine, PDG Industries Inc. augmente son nombre d'effectifs à 40 travailleurs afin de procéder à la maintenance de l'usine. En somme, les emplois générés par Canadian Malartic sont très bien rémunérés et provoquent des retombés économiques pour l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, entre autre grâce à la demande d'une main-œuvre et d'intervenants spécialisés externes.

Mine Canadian Malartic joue un rôle primordial dans la continuité de PDG industries Inc. puisqu'il représente de 20 à 25 % du chiffre d'affaire de l'entreprise. En fin, PDG industries Inc. est fier de collaborer aux nombreux projets d'envergure sur lesquels la Corporation minière travaille, car le tout nous rejoint dans notre désir de relever des défis stimulants.

INFLUENCE DU PROJET

La réalisation du projet « Extension Canadian Malartic » permettra à la communauté Abitibienne de tirer plusieurs bénéfices économiques du projet, entre autres, d'accroître encore davantage les revenus à plus long terme de plusieurs familles de la région. Puisqu'un revenu adéquat permet d'accéder à des ressources qui rendent les interactions sociales plus faciles, cette communauté se verra revitalisée.

D'autre part, ce projet laissera place à la réalisation de nouveaux projets dans la région afin d'assurer à ces mêmes familles une constance dans leur emploi. De plus, ce projet implique des dépenses de consommation régionale additionnelles importantes et permet de renforcer la base d'une clientèle régulière. Estomper les projets miniers jusqu'à voir leur disparition dans une région telle où l'économie est directement conditionnée par ce secteur équivaut à dépourvoir cette dernière d'une jeune relève qui ne voudront plus revenir exercer leur métier dans une région ne leur offrant plus d'emploi décent. Le brusque ralentissement du secteur minier frappe fort en Abitibi-Témiscamingue. La morosité se fait de plus en plus ressentir dans l'économie de la région alors que l'Abitibi-Témiscamingue regorge de possibilités d'emploi dans plusieurs secteurs d'activité. Il faut s'assurer d'en conserver le maximum et de promouvoir la création de nouveaux emplois.

La construction de la mine Canadian Malartic a permis à des entreprises de la région d'acquérir un savoir-faire afin d'accroître la performance des entreprises dans ce secteur. Par ailleurs, il est également possible de saisir l'envergure de ces impacts en s'attardant aux effets sur les qualifications de la main d'œuvre régionale. PDG industries Inc. ne peut se permettre de perdre la main d'œuvre locale qualifiée disponible s'il veut demeurer à l'avant-garde. Le projet d'extension permettra à la relève de mettre à profit leurs nouvelles connaissances acquises et de conserver leur notoriété pour de futurs projets miniers ailleurs dans le monde. La force de notre région est la qualité de la main d'œuvre dans ce domaine.

PROJET ACCEPTABLE DANS LE MILIEU

Construire une mine à ciel ouvert en milieu urbain apporte son lot de scepticisme, un doute qui, selon nous, n'a définitivement pas lieu d'être. L'Abitibi est une région minière.

Dans le projet «Extension Canadian Malartic», l'agrandissement de la mine amènerait le déplacement d'un tronçon de la route 117 à l'entrée est de la ville de Malartic parce qu'actuellement, ce dernier surplombe un des gisements convoités par la minière. Ce déplacement de tronçon n'écarte pas pour autant la ville de Malartic, elle rend plutôt la ville plus attrayante (amélioration de l'éclairage à l'entrée de la ville, amélioration du réseau de pistes cyclables, amélioration visuelle de l'entrée de la ville, harmonisation des entrées de la ville). Une portion de la zone visée par la déviation a déjà fait l'objet d'activités minières lors de l'exploitation souterraine. Le secteur Dumas, caractérisé par l'effondrement Barnat et le secteur Buckshot profiteront des travaux de sécurisation suite aux activités minières antérieures. Enfin, le projet de tracé soumis sera exécuté en toute conformité et ce, sous le consentement du ministère des Transports du Québec (MTQ) sous certaines conditions dont les coûts seront entièrement assumés par la Corporation minière et non par les contribuables. Du point de vue environnemental, les travaux de construction qu'engendre ce genre de déplacement de tronçon ne sont pas pour autant différents du projet de développement de la nouvelle voie de contournement qui se concrétise actuellement à Rouyn-Noranda ou qu'à déjà subit la ville de Val-d'Or dans le passé.

En ce qui a trait au parc à résidus et halde à stériles, l'objectif premier est d'éviter l'infiltration d'eau et la consommation précoce des éléments neutralisants présents dans les résidus et les stériles. Dans le but d'atteindre cet objectif, la création d'une barrière par recouvrement pour contrer la pénétration de l'oxygène sera mise en place. De plus, l'ajout de mesures de mitigation additionnelles sera élaboré au cours des prochaines années.

En plus de prévoir la déviation de la route 117, ce projet prévoit l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante Canadian Malartic, permettant ainsi de prolonger la durée de vie de la mine. Le projet assurera ainsi un revenu à la ville et à des milliers de travailleurs à long terme. À ce jour, la mine Canadian Malartic est l'une des plus grandes mines aurifères en exploitation au Canada. Le complexe de traitement du minerai atteint une production nominale de 55 000 tonnes par jour. Cette production ne se verra point modifiée à la suite de l'agrandissement de la fosse. Certes, l'exploitation de l'Extension

Canadian Malartic nécessitera davantage de travaux liés à la restauration en raison d'une augmentation de la superficie du matériel, notamment dans le secteur de la halde à stériles et du parc à résidus. Cependant, ces résidus ne génèrent pas d'acidité dans l'environnement. La topographie de la région se présente comme un grand plateau parsemé de collines dont le relief varie de 350 à 550 m. La halde à stériles envisagée atteindra une hauteur de 78 m. Un léger relief additionnel dont la végétalisation de celle-ci uniformisera le tout au paysage actuel de la région.

L'OPTION PROPOSEE EST-ELLE LA MEILLEURE ?

Mine Canadian Malartic en Abitibi : une histoire de défis et d'audace. Un projet minier vit selon les minerais et le minerai est là où il est. D'ailleurs, la géologie de la région est caractérisée par son sous-sol riche en minéraux lui conférant un fort potentiel minier. En ce sens, l'option d'agrandir la fosse n'a pas d'alternative. Le déplacement de la route quant à lui, peut avoir un infini de possibilités. Cependant dans ce cas-ci, les demandes de la minière, de la ville, du ministère et de l'environnement ont été considérées et tous sont arrivés à un même consensus pour ce projet. Au final, PDG industries Inc. croit que ce projet est la meilleure option.

EST-CE UN PROJET ACCEPTABLE ?

L'Abitibi-Témiscamingue est pour le Québec l'une des plus grandes réserves de ressources naturelles et rappelons-le, ces mêmes ressources naturelles sont les éléments déclencheurs de la colonisation de la région au début du siècle. D'ailleurs, ses ressources naturelles conditionnent encore aujourd'hui le développement économique. Ce projet est l'essence même de ce pourquoi les gens sont en Abitibi. Ceux qui affirment être nés dans une ville minière et espèrent entendre un jour que la mine va fermer ne comprendront malheureusement jamais ce qu'est notre région. Si cette région ne permet plus la réalisation de projets miniers, elle sera définitivement vouée à la perte de toutes expertises acquises au fil des ans et au déclin des familles. Les collectivités ne doivent pas être forcées d'abandonner de précieuses ressources. Bref, si rien ne se passe, il n'y aura plus de richesse, plus d'emploi ; le néant.